

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Nord de la commune au 1/5000ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 26/06/2024

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : 4, Passage Jean Gille - 55200 Vesoul - Agence de Besançon
 Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - Tél : 03.81.83.33.29
 info@initiative-ads.com - initiative@orange.fr

ZONES URBAINES

UV : Zone urbaine couvrant les secteurs urbanisés anciens et récents de la ville
 UV1 : Secteur de la zone UV correspondant à la ville ancienne
 UV2 : Secteur de la zone UV correspondant aux extensions plus récentes
 UV3 : Secteur de la zone UV correspondant au quartier Kieber

UN : Zone partiellement urbanisée au-delà du centre-bourg principalement située une altitude supérieure à 700 m ou à moins de 300m du périmètre du lac ou dans un périmètre de captage

UH : Zone urbanisée de façon diffuse

UE : Zone urbanisée destinée aux activités économiques

UL : Zone urbanisée à vocation de loisirs
 ULh : Secteur de la zone UL où sont autorisés les hôtels et les autres hébergements touristiques

UC : Zone urbaine réservée aux campings

ZONES AGRICOLES

A : Zone couvrant les terres favorables à l'activité agricole
 Ap : Secteur de la zone A au sein duquel sont interdites les constructions pour des raisons paysagères

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle ou forestière
 Nf : Secteur de la zone N couvrant la forêt soumise au régime forestier
 Nl : Secteur de la zone N réservé aux loisirs
 Nlh : Secteur de la zone N réservé aux loisirs et pouvant accueillir des logements touristiques
 Nc : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à un camping
 Nh : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à l'hébergement et à la restauration
 Ngv : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à l'accueil des gens du voyage

Protections

✚ Eléments patrimoniaux remarquables à protéger

🌿 Végétaux de forte valeur écologique (article L.151.23 du CU)

Risques ou zones protégées

🚫 Pour information : zone non constructible (loi montagne, DDT)

💧 Zones humides (source : Etude Wacogne)

🌊 Cours d'eau non-busés

🌊 Cours d'eau busés

🏊 Mares (identifiant en lien avec la dérogation à la loi Montagne)

PPRI de la Vologne

🌊 Zone bleue B1 : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques

🌊 Zone bleue B2 : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques

🚫 Zone rouge R : zone d'interdiction

Autres informations

🚲 Schéma cyclable : circuits à créer ou à préserver (source : CEREMA)

🏔 Limite des 700 m d'altitude (source : IGN)

🏠 Lotissement des Xettes

🛒 Préservation des commerces en rez-de-chaussée

🏠 Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

🏠 Emplacements réservés

🏠 Secteur soumis à OAP

🏠 Identifiants des secteurs soumis à une OAP sectorielle

🏠 Identifiants des secteurs soumis à une OAP densification

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numero	Désignation	Bénéficiaire	Surface	Parcelle(s)	Rue
1	Duvrage piscine	Commune	605	D 963	Chemin du Carbonnier
2	Duvrage pour le débordement de la Jamagne	Commune	4226	AM 68	Boulevard de la Jamagne
3	Jonction d'un sentier pédestre avec le rue des Sources	Commune	186	AN 356, AN 442, AN 443	Rue des Sources
4	Miscroton des bords du ruisseau de Forçage	Commune	4600	D 21, D 22	Chemin de la Basse des Ruchts
5	Extension des équipements sportifs et de loisirs	Commune	2000	AE 102, AE 10	Quai du Locle
6	Extension des équipements sportifs et de loisirs	Commune	4940	AE 369	Quai du Locle
7	Création parking pour CASE Espoir Lac Paulbourg de Rambourchamp	Commune	7520	AE 119, AE 120	Paulbourg de Rambourchamp
8	Aménagement Quai des bateliers	Commune	576	AN 112	Quai du Lac
9	Aménagement Parkings	Commune	1400	AM 355, AM 351	Boulevard d'Alsace
10	Aménagement Parkings	Commune	1807	AE 124, AE 287	Paulbourg de Rambourchamp
11	Duvrage Piscine	Commune	1419	F 1004	Chemin du Tour du Lac
12	Création de garages, rue de la Hâle Griselle	Commune	219	AN 243, AN 244	Rue de la Hâle Griselle

